



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 3

Jean-Pierre GHOMMIDH
Responsable de bureau
DEC3

Affaire suivie par :
Nadjet MEBARKI
Gestionnaire DNB / BIA
Tél : 05 36 25 76 77

Katia MARTY
Responsable de pôle DEC3 DNB
Tél : 05 36 25 70 37
Mél : katia.marty@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le **25 JAN. 2024**

Le recteur de l'académie de Toulouse
à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des lycées publics et privés
sous contrat

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges publics et privés
sous contrat

Objet : Inscription à l'examen du brevet d'initiation aéronautique (BIA) – Session 2024

Références : Note de service du 29 novembre 2023 (BOEN n°48 du 21 décembre 2023)

Arrêté du 19 février 2015 modifié relatif au brevet d'initiation aéronautique (BIA)

1. Calendrier de session

J'attire votre attention sur le calendrier académique précisé ci-après qui tient compte du calendrier national.

Inscriptions au brevet d'initiation aéronautique - session 2024
Du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024
Épreuve écrite du BIA – 2h30
Jeudi 30 mai 2024 de 14h à 16h30
Épreuve facultative d'anglais du BIA – 30mn
Jeudi 30 mai 2024 de 16h30 à 17h
Correction des copies
Correction dématérialisée
Délibération du jury
Lundi 24 juin 2024
Publication des résultats
Mardi 25 juin 2024



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Modalités d'inscription

L'inscription à l'examen du BIA s'effectue sur l'application Cyclades accessible depuis le portail ARENA.

J'attire votre attention sur le fait que les candidats peuvent suivre la formation au BIA dans un autre établissement ou se préparer seuls à l'examen. Dans la mesure où ces candidats sont scolarisés dans votre établissement et même s'ils n'y suivent pas la formation au BIA, il convient de les inscrire en tant que candidats de votre établissement et de leur apporter toutes les informations utiles.

Les textes et informations relatifs au BIA et à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) sont consultables sur le site de l'académie de Toulouse à l'adresse ci-dessous :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid74033/bia-caea.html>.

Suite à la phase d'inscription, le chef d'établissement procède à l'édition des confirmations d'inscription. Celles-ci doivent être vérifiées (plus particulièrement concernant l'état civil et l'option) et signées par les représentants légaux ou par les candidats, si ces derniers sont majeurs.

Afin d'éviter des rectifications tardives, il est important que les élèves et leurs familles disposent, avant la clôture des inscriptions, d'un délai de vérification suffisant. Aussi, je vous invite à procéder aux inscriptions le plus rapidement possible, dès l'ouverture de l'application.

Les confirmations d'inscription devront être conservées dans l'établissement **pendant deux ans**. Seuls les candidats individuels pourront déposer les pièces justificatives sur l'application Cyclades.

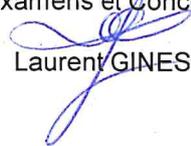
Aucune inscription hors délai ne sera acceptée.

3. Candidats en situation de handicap

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la direction des examens et concours (DEC3DNB) le plus tôt possible à l'attention de Nadjet MEBARKI (nadjet.mebarki@ac-toulouse.fr), en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés.

Je vous demande de porter une attention particulière à ces instructions et de saisir sans délai mes services de toute difficulté que vous seriez amenés à rencontrer.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
Le Directeur des Examens et Concours


Laurent GINESTET

CPI : Monsieur François BACON, IA-IPR sciences et techniques industrielles